

Identification du prestataire, de la prestation et du financement

Prestataire

Nom : Cabinet S'Way

Activité principale : Organisme de formation – Prestataire de formation

Spécialisation : Activités privées de sécurité

Agrément délivrée par la Préfecture des Hauts de Seine : 92/029

N° SIRET : 487 623 704 000 45

Code APE : 7830Z

N° Formateur : 11 92 155 50 92

Directeur : BLANCHET Thierry – 06 38 92 36 79

Coordinateur pédagogique : FRANCQUEVILLE Guy - 06 38 92 36 32

Prestation de formation

Intitulé de l'action de formation : Recyclage ou Remise à niveau SSIAP 2

Spécialisation : Sécurité incendie et assistance à personnes dans un ERP et/ou dans un IGH

Type de certification : Maintien et actualisation de compétences conformément à l'arrêté du 2/05/2005, modifié

Niveau de la certification au RNCP : Non enregistré au RNCP mais enregistré au répertoire spécifique

Position dans la convention collective : Agent de maîtrise

Type d'action de formation : Formation continue conforme à l'arrêté du Ministre de l'intérieur du 2/05/2005, modifié

Durée de formation : 14 heures pour le recyclage et 21 heures pour la remise à niveau. MAC SST non inclus.

Conditions d'accès pour le recyclage : Diplôme SSIAP2, attestation d'emploi ;

Conditions d'accès pour la remise à niveau : Diplôme SSIAP2, certificat médical, test de français, si besoin ;

RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles

Financement de la prestation de formation

Type de financement : Mobilisation du Compte Personnel de Formation – CPF

Code CPF rattaché à la certification SSIAP2 : 236960

Eligibilité au CPF : Voir site - <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Implication de l'employeur : Non – Action réalisée Hors Temps de Travail – HTT

Salaire maintenu en formation : Non car HTT – Vous ne serez pas rémunéré lors de votre formation.

Organisme financeur : La Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Autre financeur éventuel : Votre opérateur de compétences (OPCO) dans le cadre d'un abondement

Mode de paiement : La CDC paye directement au Cabinet S'Way - Subrogation de paiement

Mode opératoire : Voir conditions générales d'utilisation de votre compte formation

Destinataires de la prise en charge financière remise par la CDC : Le stagiaire et le Cabinet S'Way

Financement par le stagiaire : Oui, si le compte formation ne couvre pas la totalité du montant à payer

Mode opératoire pour paiement du solde : Voir conditions générales d'utilisation du compte formation

Financement par l'employeur : Néant, sauf si vous le sollicitez dans le cadre d'un abondement

Annulation ou Arrêt de la formation par le stagiaire : Voir conditions générales d'utilisation du compte formation.

La présente fiche est établie en résumé des informations principales inscrites sur le site dédié à la présentation de la formation, sur le dossier d'inscription et sur le dossier de financement. Les dossiers ont été établis avec l'autorisation préalable, signée et remise au Cabinet S'Way, par le stagiaire. Par conséquent, toute fausse information ou tentative de dénigrement relative au Cabinet S'Way et/ou à l'action de formation, en dehors de la présente fiche, sera poursuivie devant une juridiction pénale et civile.

Le stagiaire déclare avoir lu, la présente fiche et l'approuver pour signature

Signature

Cabinet S'Way
SIRET 487 623 704 000 37
APE 7830Z - Formateur 11921555092
15, rue Roque de Fillol - 92800 PUTEAUX

